



LYSTER



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

À toute personne intéressée :

AVIS PUBLIC vous est donné, par la soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster :

QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

QUE la municipalité informe sa population que le conseil municipal va siéger par visioconférence et que le public ne sera pas admis au cours de la séance du 1^{er} juin ;

QUE l'enregistrement de la séance sera publié sur le site internet de la municipalité au www.lyster.ca dans la section PROCÈS-VERBAUX au cours des jours suivants la séance du 1^{er} juin ;

QUE les citoyens sont invités à poser leurs questions **jusqu'à lundi le 1^{er} juin à 16 h**, par courriel à info@lyster.ca, en indiquant clairement que c'est une question pour le conseil municipal, ou par téléphone au 819-389-5787 poste 1.

Donné à Lyster, le 29 mai 2020.


Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière